

## Défi 3 UNE AMBITION RENOUVELÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

### 1. Accroître les atouts économiques par une stratégie coordonnée

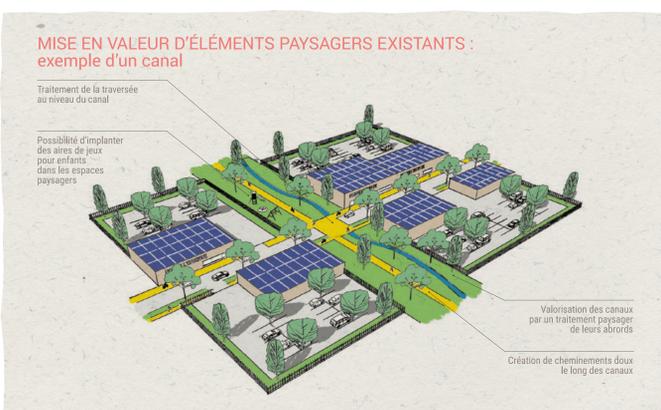
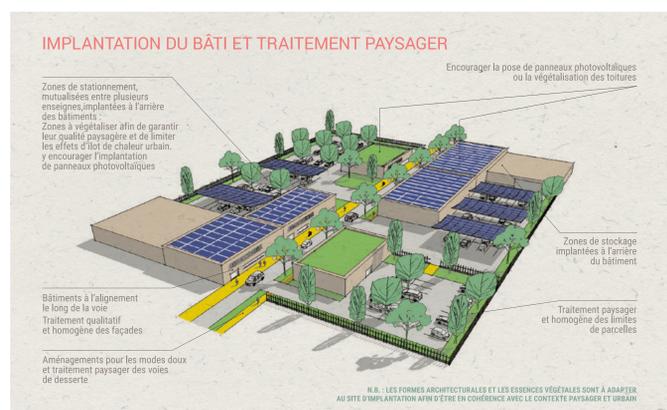
Le SCoT BVA entend répondre au défi de l'attractivité et de la compétitivité du territoire, qui se pose dans une logique concurrentielle avec notamment les Métropoles voisines, à travers la valorisation de ses nombreux atouts :

- Renforcer les activités d'innovation et d'excellence tout en confortant l'ancrage des activités locales traditionnelles ;
- Créer les conditions, notamment foncières, d'accueil de nouvelles entreprises et de mutation ou de développement de celles déjà présentes ;
- Proposer une armature économique en définissant des vocations préférentielles pour certaines zones d'activité afin de favoriser la bonne entreprise au bon endroit.
- Définir des ambitions pour chaque filière économique afin de mieux proportionner les besoins fonciers.



### 2. Affirmer un nouveau cap en matière d'aménagement commercial et conforter l'artisanat

Dans un territoire largement doté en grandes et moyennes surfaces commerciales et aux nombreuses zones commerciales périphériques, le SCoT du Bassin de vie d'Avignon se fixe comme objectif, à travers son Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, d'encadrer l'aménagement et le développement du commerce.



### 3. Proposer une nouvelle dynamique résidentielle : entre rééquilibrage et diversification de la production de logements

Le diagnostic a mis en évidence un certain nombre d'enjeux afin de répondre aux besoins, aux usages et aux aspirations des populations en matière d'habitat dans une logique de mixité, de cohésion sociale et de mieux vivre ensemble.

Le SCoT vise à proposer une gamme de logements qui réponde aux attentes des habitants, aux évolutions démographiques, notamment le vieillissement, et qui retiennent les actifs qui habitent en dehors du périmètre du SCoT tout en y travaillant.

### 4. Changer la donne en matière de mobilité : un impératif environnemental et social

Le SCoT poursuit les objectifs suivants :

- Définir des objectifs communs aux quatre EPCI et aux deux Régions en matière de mobilité, en lien avec les politiques de déplacements menées par les Autorités Organisatrices de la Mobilité collectivités, notamment le Grand Avignon avec son PDU, Sorgues et Orange ;
- Créer une véritable alternative à la voiture en rendant plus attractifs les transports collectifs et en mettant en oeuvre une politique ambitieuse en matière de déplacements doux à l'échelle du bassin de vie d'Avignon ;
- Articuler urbanisme et mobilité pour notamment limiter les déplacements à la source.

### 5. Faciliter l'accessibilité aux équipements et services par un maillage équilibré

## Défi 4 S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS UN MODE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX

### 1. Se donner les moyens de réduire la consommation de l'espace par deux

Afin de tenir les objectifs prioritaires qu'il s'est fixé en matière de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles ainsi que d'organisation générale de l'espace, le SCoT définit un projet ambitieux de gestion économe de l'espace, qui privilégie le réinvestissement de l'enveloppe urbaine. L'enveloppe urbaine comprend les tissus urbains mixtes et les zones d'activités ou commerciales existantes.

### 2. Prioriser le réinvestissement de l'enveloppe urbaine



### 3. Encadrer les secteurs privilégiés d'extension urbaine et économique

### 4. Poursuivre les efforts de compacité

### 5. Favoriser l'intensification urbaine dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs

### 6. De fortes exigences dans les aménagements pour un territoire au cadre de vie urbain et villageois d'exception

L'amélioration de la qualité des projets, notamment en ce qui concerne les extensions urbaines, fait directement écho à l'ambition de valorisation du cadre de vie du bassin de vie d'Avignon portée par le SCoT.



### 7. Composer avec les risques pour favoriser la sécurité des biens et des personnes

### 8. Concevoir un aménagement qui améliore la santé des populations

Le SCoT définit ainsi un projet de territoire qui lie urbanisme et santé publique. Dans un souci tant écologique que sanitaire, il vise à maîtriser tout type de pollution et à réduire les nuisances générées par certaines activités humaines, dans une logique d'évitement, de réduction et de compensation.

